

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-232

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, M. Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2019-232

Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux (PSMV) - Application sur le territoire concerné par l'extension du périmètre du Site patrimonial remarquable (SPR)- Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La mise en révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Bordeaux a été prescrite par arrêté préfectoral du 17 janvier 2011. Les études ont été menées conjointement par l'atelier Lavigne et associés, chargé de l'étude désigné par les services de l'Etat et de la ville de Bordeaux, désormais Bordeaux Métropole, de 2013 à 2018. Ce dossier entre aujourd'hui en phase de validation avant de devenir opposable, à l'horizon 2020.

L'un des objectifs de cette étude a consisté à adapter le périmètre du désormais Site patrimonial remarquable (SPR) qui posait notamment des difficultés d'instruction des autorisations d'urbanisme en raison de parcelles en partie règlementées par le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le PSMV.

Ce changement de périmètre du SPR a fait l'objet d'une procédure disjointe de la révision générale du PSMV même si cette dernière lui est liée :

- un avis favorable à ce projet d'ajustement des limites par l'inspection des patrimoines le 6 juin 2017,
- la commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux a rendu un avis favorable à ce projet le 10 octobre 2017 ainsi que l'architecte des bâtiments de France, le 27 avril 2018,
- la délibération de la ville de Bordeaux en date du 2 mai 2018 a rendu un avis favorable sur ce projet afin de le soumettre à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture,
- la commission nationale du patrimoine et de l'architecture a rendu un avis favorable à ce projet à l'issue de la séance du 17 mai 2018,
- l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2018 a porté ouverture d'une enquête publique relative à la modification du périmètre du SPR de Bordeaux,
- à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 octobre au 29 novembre 2018, le commissaire enquêteur a rendu le 10 décembre 2018 un avis favorable à la modification des limites du SPR de Bordeaux,
- enfin, l'arrêté ministériel du 14 février 2019 a fixé le nouveau périmètre du SPR de Bordeaux.

La révision du PSMV ayant été prescrite en 2011 dans les limites de l'ancien secteur sauvegardé, il convient à présent de demander au préfet de l'étendre sur le territoire concerné par l'extension du périmètre du nouveau

site patrimonial remarquable de Bordeaux. Il s'agit d'une décision complémentaire à l'arrêté du 17 janvier 2011. Cette prescription est établie en extension du PSMV en révision.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'arrêté ministériel du 14 février 2019 publié au JORF le 20 février 2019 portant approbation du nouveau périmètre du site patrimonial remarquable de Bordeaux,

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 prescrivant une révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux,

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification des limites du site patrimonial remarquable de Bordeaux,

VU la délibération du Conseil municipal de Bordeaux du 2 mai 2018,

VU l'avis favorable de l'inspection des patrimoines au projet d'ajustement des limites du site patrimonial remarquable de Bordeaux du 6 juin 2017,

VU l'avis favorable de la commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux en date du 10 octobre 2017,

VU l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France en date du 27 avril 2018,

VU l'avis favorable de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture dans sa séance du 17 mai 2018,

VU le rapport favorable du commissaire enquêteur du 10 décembre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 portant révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux a été pris sur l'ancien périmètre du secteur sauvegardé,
- Le site patrimonial remarquable de Bordeaux compte désormais un nouveau périmètre arrêté le 14 février 2018,
- Sur les parties de ce périmètre qui n'étaient pas comprises dans l'ancien, un PSMV doit être prescrit,

DECIDE

Article unique :

Monsieur le Président est autorisé à demander au Préfet un arrêté complémentaire portant création d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux sur le territoire concerné par l'extension du périmètre du site patrimonial remarquable de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--